

Image not found or type unknown



Succession part reservataire

Par **hue**, le **19/07/2011 à 18:08**

Bonjour, nous sommes 3 enfants notre père vient de décéder, nos parents s'étaient fait une donation au dernier vivant, un de nous 3 réclame sa part réservataire que veut dire ce terme

Par **mimi493**, le **19/07/2011 à 18:10**

Si votre père avait fait une donation au dernier vivant, votre mère doit choisir entre 25% en pleine propriété et 75% en usufruit. Tout en usufruit. Chaque enfant a une part réservataire (un héritage minimal), dans votre cas c'est 25% par enfant, mais comme votre mère aura l'usufruit dessus, aucun des enfants ne peut réclamer sa part en pleine propriété avant le décès de votre mère.